

## *Procès-verbal des délibérations du conseil municipal*

Séance du lundi 1<sup>er</sup> août 2022 à 20 h 00.

Convocation adressée le 16 juillet 2022

Sous la présidence de Stéphane NICOLAS, maire de la commune.

### Etaient présents :

Frédéric COLSON, Maryse DESARCE, Sandrine DOYEN, Xavier MARI, Marcel MATHIS, Stéphane NICOLAS, Cécile PIAZZA, Serge ROUPRICH.

### Etaient excusés :

Christian GOSSMANN, Elodie MOLET, Jean-François NICOLAS.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Frédéric COLSON.

Nombre de conseillers en exercice : 11      Présents : 8      Votants : 8

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal
- 2) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil.
- 3) Promesse de bail centrale PV
- 4) Rétrocession de l'opération Clos des Bonnes Terre
- 5) Subvention Amicale des Maires de Delme – JSP
- 6) Divers

\*\*\*\*\*

- 1) Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 20 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.
- 2) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil : néant.

### **3) Délibération n° 2022-19 : Promesse de bail centrale PV**

Le Maire expose le projet de construction d'une centrale photovoltaïque par la société Énergreen, filiale du Groupe UEM, sur l'ancienne voir ferrée. Pour lancer une étude de faisabilité et de rentabilité, il est nécessaire de signer une promesse de bail sur toutes les parcelles concernées, d'une surface totale de 611 ares.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte les termes de la promesse de bail au bénéfice de la société Énergreen ;
- autorise le Maire à signer la promesse de bail – Centrale PV SAILLY-ACHÂTEL avec la société Énergreen.

#### **4) Délibération n° 2022-20 : Rétrocession de l'opération Clos des Bonnes Terre**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie et paysagers du Clos des Bonnes Terres sont achevés et conformes au permis de lotir.

La société NEXITY envisage de rétrocéder la totalité des espaces communs du Clos des Bonnes Terres à la commune.

Le Maire présente le plan cadastral à rétrocéder à la commune :

- Deux parcelles relevant du domaine privé communal :
  - Section 12 parcelle 298 d'une contenance de 26 m<sup>2</sup> ;
  - Section 12 parcelle 305 d'une contenance de 13 m<sup>2</sup>.
- Trois parcelles relevant du domaine public communal :
  - Section 12 parcelle 306 d'une contenance de 162 m<sup>2</sup> ;
  - Section 12 parcelle 318 d'une contenance de 164 m<sup>2</sup> ;
  - Section 12 parcelle 317 d'une contenance de 1295 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité :

- la rétrocession des parcelles ci-dessus mentionnées dans les domaines privés et publics ;
- dit que cette acquisition se fera à l'euro symbolique ;
- dit que les frais sont à la charge du vendeur ;
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces afférentes au dossier pour rendre effective cette rétrocession.

#### **5) Délibération n° 2022-21 : Subvention Amicale des Maires de Delme – JSP**

Le Maire expose que le Syndicat d'Incendie de Delme était chargé de collecter la cotisation incendie, reversée au SDIS de la Moselle ainsi qu'une participation supplémentaire destinée à l'amicale des Pompiers et des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP).

Suite à la dissolution du Syndicat d'Incendie de Delme, la cotisation incendie est versée directement au SDIS de la Moselle par la commune.

L'Amicale des Maires du Secteur de Delme propose de collecter la participation supplémentaire de l'année 2022, à hauteur de 1.20 € par habitant qui sera reversée au centre de secours de Delme, pour le financement des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une participation supplémentaire pour l'année 2022, à hauteur de 1.20 € par habitant, soit pour 297 habitants une subvention d'un montant de 356,40€. Cette subvention sera versée à l'Amicale des Maires du secteur de Delme.

#### **6) Divers :**

- La commune a été informée de l'arrivée de l'opérateur téléphonique et fournisseur d'accès à internet FREE sur le réseau de la fibre du village.
- Le Maire a fait lecture du dernier rapport de concession de l'UEM
- Le Maire informe les conseillers municipaux du projet d'extension de la zone des 5 épis par la Communauté de Communes du Sud Messin.

- Une réflexion préalable à la révision de la carte communale va être menée.
- Suite aux travaux de réfection de la toiture de la véranda de la salle communale, il reste des morceaux de plaques en polycarbonate. Les personnes intéressées pour récupérer ces matériaux peuvent s'adresser à la mairie.

Séance levée à 22h15.

Le Maire,  
Stéphane NICOLAS

Le secrétaire,  
Frédéric COLSON